

Cote G50 aux Archives Départementales du Jura, procès verbal de demande de dispense de consanguinité au 3^e degré entre Pierre Simon JOBEZ et Marie Amable MOREL FOURIER, dressé le 14 février 1764 par BONNEFOY, curé de Morbier.

Images DSC04402 à DSC04410 de Roger Bailly Salins

Résumé

- Suppliant : Pierre Simon JOBEZ de la paroisse de Morbier du diocèse de Saint-Claude, âgé de 36 ans
- Suppliante : Marie Amable MOREL FOURIER de la paroisse de Morbier, âgée de 22 ans
- Témoins : Jean Baptiste GUYON de la paroisse de Morbier y demeurant, âgé de 44 ans, allié au 1^e degré du suppliant. Il a signé.
Joseph GIROD DADOZ de Bellefontaine, y demeurant, âgé de 64 ans. A signé *JosePh girod*.
Pierre Claude REVERCHON de Morbier, notaire y demeurant, âgé de 45 ans. A signé *Reverchon* avec une légère fioriture en dessous.
Marc Joseph JOBEZ de Morbier, cordonnier y demeurant, âgé de 50 ans. A signé *Marc joseph jobez*.

Arbre généalogique

Pierre GUYON		
Pierre Claude GUYON	1	Françoise GUYON
Anne Françoise GUYON	2	Jeanne Claudine GIROD
Marie Amable MOREL FOURIER Suppliante	3	Pierre Simon JOBEZ Suppliant